La jeunesse et la protection civile

Autor(en): **Taramarcaz, Albert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **22 (1975)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-366183

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il faut savoir...

Des trois composantes de la défense nationale: la défense militaire, la défense civile et la défense spirituelle, je connais surtout pratiquement, mais par le petit bout de la lorgnette, la défense militaire, pour avoir accompli tout mon service comme simple soldat, d'abord dans l'artillerie de montagne et ensuite dans celle de forteresse.
Quant à la défense civile et à la défense spirituelle, je les connais en théorie comme chacun. Il me souvient aussi d'avoir en 1969, à l'occasion de la remise à tous les ménages de notre pays, du livre de la défense civile, interpellé le Conseil fédéral. On sait en effet que la publication de ce livre avait suscité bien des controverses. Personnellement, j'admets fort bien que le Conseil fédéral responsable en temps de paix, comme en temps de guerre, de la direction de la défense, sous réserve de la haute surveillance de l'Assemblée fédérale, a non seulement le droit, mais aussi le devoir de renseigner et d'instruire objectivement le peuple sur la défense militaire et sur la défense civile. C'est ce qu'il a fait en publiant et en distribuant en son temps le Livre du soldat et des Instructions sur la protection civile. Par contre, j'estime que la défense spirituelle n'est pas l'affaire de l'Etat comme telle, mais celle des forces vives du pays. Par conséquent, la partie du livre «Défense civile» consacrée d'ailleurs maladroitement à la défense spirituelle, était, avais-je dit dans mon interpellation, un exercice raté.
La protection civile comme telle, sa nécessité, son bien-fondé n'étaient donc pas en cause, et ils ne sont pas plus en cause aujourd'hui. Il est vrai que l'on entend pourtant dans le public des critiques aussi bien quant à l'utilité de certaines mesures prises que et surtout quant au coût des constructions de protection civile. Dire que ne sévit pas dans ce secteur aussi le perfectionnisme helvétique serait mentir. Mais en ce domaine, il vaut mieux trop que trop peu. Il appartient aux autorités et aux responsables des différents offices de la protection civile d'informer inlassablement la population sur les buts et les moyens de la protection civile. Il faut notamment que l'opinion publique sache que la protection civile ne doit pas intervenir seulement en temps de guerre. En temps de paix les cantons et les communes peuvent mobiliser les organismes de la protection civile pour porter des secours lors de catastrophes.
Et la meilleure information passe finalement par la jeunesse dans le cadre d'exercices pratiques. A Martigny, où j'habite, grâce à l'initiative du chef local, Monsieur Délez et à la collaboration du personnel enseignant, un exercice d'évacuation des écoles – la rupture d'un barrage hydro-électrique étant supposée – a eu lieu en juin 1973. Si je m'en souviens fort bien, c'est que mes écoliers d'enfants m'en ont abondamment parlé me donnant des précisions et des détails utiles et qui restent gravés dans ma mémoire. L'exercice fut en tout point réussi. Mieux il eut une prolongation, puisque la section valaisanne de l'Union suisse pour la protection des civils organisa dans les principales villes du canton un concours de dessins, ayant pour thème «la protection civile à l'école». Ce concours a connu un grand succès. Quelques-uns des meilleurs dessins sont publiés dans le présent numéro. Vous verrez qu'ils sont étonnants!
Monsieur Délez m'a demandé quelques lignes de présentation.
Si j'ai accepté, ce n'est pas tant à cause de ma qualité de conseiller national, mais parce que depuis le 1er mars 1974, je suis incorporé dans la protection civile de Martigny.

Aloys Copt, Conseiller national, Martigny

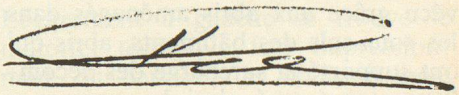

La jeunesse et la protection civile

Nous sommes la génération sans lien ni profondeur. Notre profondeur est abîme.
Nous sommes la génération sans bonheur, sans patrie et sans adieu. Notre soleil est pâle, notre amour cruel, notre jeunesse sans jeunesse.
Nous sommes la génération sans limite, sans frein, sans protection.
Devrons-nous l'entendre encore ce cri de désespoir que lançait Wolfgang Brochert quant, jeune hitlérien, il sombrait dans le désert de la défaite allemande?
C'est à nous, adultes, qu'appartient la décision. Et notre jeunesse nous jugera, adaptant sa conduite aux espoirs que nous lui laisserons.
Ferons-nous des horreurs étalées jour après jour par certaines mass media la règle de l'inévitable? Favoriserons-nous les adeptes de la philosophie du désordre? Formerons-nous, dans nos écoles, les anarchistes de demain?

NON!

Notre jeunesse est trop généreuse pour ne pas admettre les valeurs que nous lui offrons; elle sait que sa liberté a des limites et finit là où commence celle des autres; elle sait aussi que sa liberté impose des obligations et elle est prête à de grands sacrifices lorsque l'enjeu en vaut la peine.
Notre jeunesse a soif d'action, de grandeur, de dévouement: dès la scolarité nous devons l'orienter, lui donner l'occasion d'aider, de sauver...
Les concours de dessins d'enfants organisés dans diverses régions du pays par des éducateurs avisés, sous le patronage de l'Union suisse pour la protection des civils, sont éloquants: quelle pleine confiance dans nos institutions de protection!
L'imagination, la maîtrise du trait, la richesse des couleurs, le geste généreux, tout se trouve pleinement épanoui dans les œuvres présentées. Les lauréats sont peu nombreux alors que chaque dessin arrache notre admiration et emplit d'embarras les membres du jury.
Il faut pourtant choisir: heureux l'élu! Et félicitation à tous les concurrents: vous avez compris, vous les jeunes, que la grandeur n'est pas dans la récompense matérielle immédiate mais dans la grandeur du don de soi!

Albert Taramarcaz
chef de l'OCPC du canton du Valais